



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 15 janvier 2014

# Communiqué de presse

## Prévention de la délinquance : L'État lance deux appels à projets pour 2014

Dans le cadre des actions menées au titre de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, **l'État est susceptible d'apporter son soutien financier aux porteurs de projets**, publics ou privés, souhaitant mener des actions au plus près des populations dans ces domaines.

Ce soutien peut intervenir dans deux cadres :

- au titre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**
- ou au titre de la **Mission interministérielle pour la Lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT)**.

Au regard des spécificités identifiées en Martinique, et en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués en matière de prévention de la délinquance – collectivités territoriales, association des maires, autorité judiciaire, services spécialisés, acteurs associatifs...-, plusieurs thèmes prioritaires d'actions ont été dégagées :

- lutter contre les facteurs de passage à l'acte violent,
- mieux prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs,
- soutenir l'exercice de la fonction parentale,
- améliorer la prise en charge des victimes,
- renforcer les actions de prévention de la récidive,
- renforcer la tranquillité dans l'espace public,
- mobiliser l'échelon communal pour impulser une nouvelle dynamique en matière de prévention de la délinquance.

Les porteurs de projet devront adresser leur dossier à la préfecture (cabinet du préfet) :

**Avant le 14 février 2014 au titre du FIPD**  
**Avant le 13 mars 2013 au titre de la MILDT.**

**Toutes les informations et le dossier d'appel à projet sur le [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)**  
**Rubrique Appels à projets**

### Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr) 1/1